

PRECONISATIONS DE LA FFN CONCERNANT LES PISCINES A CONSTRUIRE

Les éléments ci-dessous sont tirés du livre "PISCINES aide à la conception pour la Maîtrise d'ouvrage" (9e édition) de la FFN (Fédération Française de Natation)

Lors de la construction d'une piscine, la FFN (représentée par la Ligue régionale de natation) préconise au minimum l'aménagement d'au moins deux bassins couverts utilisables à l'année : un bassin sportif (minimum préconisé : 25m x 6 couloirs de 2,5m soit 375m²) et un bassin d'apprentissage multi-activités (125m² au minimum par ex 15mX8m).

Pour une population géographiquement concernée par la piscine en projet ces dimensions de bassins évoluent :

35 000 h : un bassin sportif de 25m x 8 couloirs (500m²) et bassin d'apprentissage de 188m²
50 000 h : " de 25m x 10 couloirs (625 m²) et " de 250m²
80 000 h: deux bassins sportifs 25m x 10c et 25m x 6c (total 1000m²) ou un bassin de 50m x 8 couloirs (1000m²) et un bassin d'apprentissage de 375m²
100 000 h: deux bassins sportifs de 25m X 10 couloirs (12050m²) et un (ou plusieurs) bassins d'apprentissage pour un total de 438m².

Certaines de ces surfaces de bassins couverts peuvent être complétées ou remplacées par des bassins nordiques (bassins extérieurs ouverts à l'année).

La FFN regroupe un certain nombre d'activités : La natation de course, la natation artistique, le water-polo et le plongeon.

Concernant les compétitions de natation de course, la FFN appuiera en priorité les demandes de subventions auprès de l'ANS en fonction des possibilités de pouvoir organiser des compétitions départementales, régionales, nationales voire internationales.

Pour les compétitions départementales le bassin comportant 6 couloirs de 2,5m avec un bassin secondaire de 15m x 8m est le minimum.

Pour les compétitions régionales, le bassin comportant 8 couloirs avec un bassin secondaire (échauffement et récupération) de 15m x 8m est demandé au minimum.

Pour les compétitions nationales, le bassin de 10 couloirs est demandé avec un bassin secondaire dit de récupération et d'échauffement de 25m x 15m (6 couloirs).

Pour plus d'informations sur ce sujet et notamment les besoins en dimension de bassin du water-polo, de la natation artistique et du plongeon, nous vous renvoyons à la page 92 du livre cité ci-dessus.

Des plaques de chronométrage électronique {l'épaisseur d'une plaque est de 0,010m (+ ou - 0,002m)} doivent pouvoir être utilisées à l'extrémité du départ et/ou des virages. La piscine doit donc être d'une longueur telle que soit assurée la distance requise minimum de 50m ou de 25m entre les deux plaques.

Un certain nombre de règles fédérales et préconisations pour la natation de course sont détaillées dans ce livre de référence entre la page 96 et la page 103. Nous en retiendrons quelques-unes qui nous semblent importantes à l'usage et qui sont rarement mises en oeuvre :

- appuis en saillie : pour permettre aux nageurs de se reposer, des appuis en saillie le long des murs de la piscine sont autorisés. Ils ne doivent pas être à moins de 1,20m sous la surface de l'eau, et peuvent être larges de 0,10m à 0,15m. Des saillies internes ou externes sont acceptées, même s'il est préférables d'installer des saillies internes.
- les couloirs de nage doivent avoir une largeur règlementaire de 2,50m (contrairement à la piscine de Gujan-Mestras (2m)).

- une profondeur minimale de 1,30m est préconisée sauf du côté des plots de départ où la profondeur doit être de 1,80m entre le mur jusqu'à 6m.
- des plots de départ nouvelle génération avec butées arrières réglables sont indispensables.
- des lignes d'eau règlementaires (brise-vagues) doivent être prévues ainsi que le long des deux côtés latéraux du bassin évitant ainsi de retirer les échelles.
- les lignes de structures placées au-dessus du bassin (plafond) doivent être parallèles aux couloirs de nage pour faciliter les repères des nageurs en dos. Il est souhaitable de prévoir des tracés sur le plafond qui soient parallèles aux tracés du fond du bassin qui indiquent le milieu de chaque couloir. On évitera absolument les dômes ou les structures courbes en plafond.
- pour des compétitions régionales il est préconisé au moins 200 places, idéalement 500 places assises en tribunes fixes et/ou amovibles (1200 places pour les compétitions nationales).